

L'UNICEF à la rescousse de l'enseignement au Kivu

La cellule de planification et statistiques scolaires du ministère zairois de l'EPSP ne tarit ni d'initiatives ni d'éloges. Avec l'appui des Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (Unicef), ce service spécialisé du département de l'éducation nationale a réussi à organiser, du 10 au 16 juin 1993 à Bukavu dans la salle de l'Assemblée régionale du Sud-Kivu, un important séminaire, mieux un précieux cours interrégional de la planification par la carte scolaire pour les régions du Maniema, du Nord et du Sud-Kivu.

Concrètement, il s'est agi d'un cours accéléré, essentiellement axé sur les méthodes de collecte des données scolaires, sur les aspects administratifs de la planification de l'éducation aux cycles primaire et secondaire, la législation scolaire zairoise, les techniques et méthodologies de l'élaboration de la carte scolaire et de façon approfondie, de diverses méthodes statistiques. Mais les 38 participants à ce séminaire et "bénéficiaires privilégiés du cours", selon les propres termes du "régéd" du Nord-Kivu, ont eu également à enrichir leurs connaissances de nouvelles théories de la planification socio-économique, préalable et ingrédient à toute initiative d'identification ou d'élaboration des projets.

Les séminaristes ont déploré le faible taux de scolarisation des enfants du Kivu, coin du pays où l'Etat n'a pratiquement pas construit de

nouveaux bâtiments scolaires pendant près d'un quart de siècle déjà. D'où la nécessité d'utilisation rationnelle du patrimoine existant par la sauvegarde des infrastructures et la pratique de double vacation dans les locaux, ou encore par l'érection de nouveaux immeubles.

Après analyse et rétrospective, les participants ont émis les vœux de voir le ministère de tutelle revenir sur certaines décisions du Centre catholique Nganda d'il y a quelques années qui seraient à la base de la baisse de la qualité de notre enseignement. Entre autres, la suspension ou la suppression du test d'évaluation, le retour à l'engagement des sentinelles, secrétaires, surnuméraires ou enseignants de relève. Surtout en ces temps où les écoles sont souvent victimes des vols avec effraction et de retard de paiement des enseignants.

L'Unicef, par la bouche du chef de son sous-bureau régional de Bukavu, M. Barry, a promis de répondre tant soit peu à de nombreuses préoccupations de l'enseignant de tout l'ex-Kivu. Car, a-t-il indiqué, l'assistance de l'Unicef va au-delà de la santé et de l'assainissement. L'éducation de la base étant sa priorité, l'Unicef mettra tout son paquet pour la réussite du programme d'éducation pour tous en l'an 2000, une façon d'encourager tout investissement qui se fera dans et pour l'enfant du Kivu.

Imata Raphaël Déwen

Les intellectuels du Sud-Kivu : Rendre l'espoir et la confiance !

A l'initiative des étudiants de l'Université de Lubumbashi en attente de regagner le Shaba pour terminer leurs études et le concours des techniciens locaux de droit, l'avocat près la Cour d'appel de Bukavu, Me Paul Kajangu wa Kajangu vient d'organiser, du 15 au 17 juin derniers dans la Salle Concordia, les journées juridiques de réflexion des intellectuels du Sud-Kivu. Qui se résumeront en quelque cinq houleuses conférences-débats modérées par l'organisateur.

Celui-ci a, dans ses allocutions d'ouverture et de clôture, souligné que la CNS s'étant terminée sans déraciner les tares de la dictature, l'insécurité, les divisions ethniques, la bouffonnerie, la peur et la mort prennent la place de l'espoir placé par le peuple dans les suites logiques de la CNS. Lentement mais sûrement la "somalisation" du pays se poursuit. Les partis politiques sont les uns après les autres dans les oubliettes, laissant la place aux mutuelles tribales ressuscitées pour les besoins des élections fantomatiques, et probablement suite à la dégénérescence de l'Etat. C'est dans ce contexte que les étudiants de Lubumbashi voudraient suppléer au langage de division et de corruption celui de l'espoir et de la confiance dans la naissance prochaine d'un Etat de droit. Si bien sûr nous le voulons et que nous mettions en lumière et en branle quelques préalables.

A l'audience inaugurale du 15 juin,

M. Gervais Chiralwirwa Nkunzimwami (chef des travaux à l'ISP/Bukavu) présentera ainsi les points d'achoppement sur le chemin de la réconciliation nationale et leurs solutions. En établissant entre autres une frappante similitude entre les huit casus belli (dispositions constitutionnelles, revenus et devises, monnaie, dispositions militaires, affaires étrangères, ONU, amnistie, reconstitution du gouvernement) ayant opposé la République du Congo à l'Etat du Katanga en 1962 et la situation prévalant dès 1992 au Zaïre.

Toujours dans le vœu de voir cet Etat de droit en construction, le juge Wata Lumbu du Tribunal de grande instance de Bukavu planchera le lendemain sur la loi foncière et le droit de l'enfant. Car, nul n'ignore que les 2/3 des Zaïrois vivent en campagne et qu'il importe d'assurer leur protection juridique quant à leur droit sur le sol souvent acquis de manière coutumière. Nul n'ignore également que près de la moitié de la population nationale est composée des personnes âgées de 1 à 15 ans et qu'il est donc important de préciser et de rappeler aux parents que nous devons adopter davantage une attitude de respect des droits de l'homme, de l'enfant surtout et même de la femme.

Sur ces entrefaites, M. Kajangu N'Dusha Lolo (finaliste en droit à l'Unilu) montera à la tribune pour donner la position des étudiants zairois face à la

crise politique du moment. Il dira que le gouvernement dit "de large union nationale et de salut public" n'a que pour objectif le sabotage des acquis de la CNS et s'avère donc un instrument de la dictature mobutiste. Dont les cinq piliers sont l'argent, la violence, la méfiance, la faiblesse de l'opposition et la complicité de l'étranger.

Le jeudi 17 juin, le magistrat Bukasa Kanguvu du Tribunal de grande instance de Bukavu et M. Mudokereza (finaliste en droit de l'Unilu) se succéderont à la chaire pour esquisser le type de l'organisation judiciaire de la 3ème République et discuter sur la souveraineté. Le premier s'est appesanti particulièrement sur la création des juridictions administratives en vue de mieux prévenir les abus éventuels du pouvoir exécutif. Tandis que le second définira la souveraineté comme une union d'un certain droit et de la force. Si elle peut se targuer d'avoir tiré sa souveraineté du droit positif, la CNS semble cependant manquer la force nécessaire pour assurer l'application et l'exécution de ses actes, décisions et résolutions.

Somme toute, ces différentes communications, qui sont le fruit des réflexions de leurs auteurs, contribuent, par un questionnement ou une contradiction, à l'avancée vers un débat politique plus cohérent et plus constructif au Sud-Kivu.

Dleudonné Malekera

Des nouvelles figures au Palais de la justice

Le ministre zairois de la Justice et garde des sceaux, le bâtonnier Joseph Guhanika Ganywamulume a signé, en date du 9 juin 1993, deux arrêtés d'organisation judiciaire. Les deux arrêtés portent affectation ou désignation des magistrats du ministère public pour le premier (n° 033/93) et désignation ou affectation des magistrats du siège pour le second (n° 037/93).

Cette mise en place qui est intervenue pendant que d'aucuns s'interrogent sur l'aboutissement des négociations politiques en cours, sur le suspense de Mgr Monsengwo et sur les commérages autour du choix de la "Troisième voie" par le maréchal Mobutu -a fait un tollé au Sud-Kivu, région d'origine du Premier ministre Birindwa et de son ministre de Justice. Au point où les Kivutiens ne cessent de se demander : "d'où vient le vent et à qui profite le mouvement des vagues?"

Aux termes du premier arrêté, sont désignés et affectés comme magistrats du ministère public :

1. Parquet général de Bukavu : MM. Mastaki (matric. 126.994) et Kazadi Nduba (matr. 229.679), respectivement avocat général et substitut du procureur général.

2. Parquet de grande instance de Bukavu : MM. Matiyabo Misa (matr. 229.685) et Likoko Bangala, respectivement procureur de la

République et 1er substitut. Ainsi que deux substituts du procureur de la République, tous nouveaux, MM. Mirindi Biliga et Mambulu Imana.

3. Parquet de grande instance d'Uvira : Procureur de la République : Kakoza Simba (matr. 245.194). Premier substitut : Mvunzu Luwawu et deux substituts, MM. Kasongo Mpao Oking et Kazadi wa Tshisungu, tous nouveaux.

4. Parquet secondaire de Kavumu : MM. Habanawema Mambo et Kipaka Basilimu, premier substitut du procureur général et substitut, tous nouveaux.

5. Parquet secondaire de Mwenga : Premier substitut du procureur de la République Idumbo Melemeli et Molisho Bomea, respectivement premier substitut du procureur de la République et substitut.

Au Nord-Kivu, l'ancien procureur de la République près le parquet de grande instance de Bukavu M. Masala Kifukiema (matr. 270.514) exercera désormais les mêmes fonctions au parquet de grande instance de Goma. Tandis que Wasso Kasumpa (matr. 289.593) y est affecté comme premier substitut. M. Kapuba Tshikoyokoyo (matr. 127.421) va à Kananga comme avocat général.

Le second arrêté affecte :

1. Ressort de la Cour d'appel de

Bukavu : M. Lindjanja Lia Angwatole comme président ainsi que trois conseillers : Mussa Mudibo (matr. 127.117), Rubango Aliko (matr. 135.130) et Tela Mafwale (matr. 127.597).

2. Tribunal de grande instance de Bukavu : président : Mwangilwa Musali (matr. 289.591). Juges : Mukongule Muderhwa, Mutiba Mulomba, Kanza Makoka et Shomari Fundi.

3. Tribunal de grande instance d'Uvira : Président : Mwendambali Ngera (matr. 245.178). Juges : Mwembwe Nzelemi, Wata Lumbu, Kabanga Gata, Ilunga Ntumba et Bukasa Kanguvu.

S'agissant du ressort de la Cour d'appel de Goma, deux conseillers y sont affectés, MM. Bomwenga Mbangote et Mubenga Kamwema, autour du président Nzolameso wa Lusadisi. M. Kabeshimba Bin Luhonga est président du tribunal de grande instance de Goma.

Enfin, au ressort de la Cour d'appel de Kindu dans la région du Maniema sont affectés : MM. Luyangu Kanku et Muyenga Dakisa (présidents) et Mutombo Tshikala, conseiller. Tandis le tribunal de grande instance de la même ville reçoit sont président, M. Isambo Katam Isibondo et le juge Mitimana Nduky Abady.

Imata Raphaël Déwen

L'ONPTZ/Bukavu se réveille

L'ONPTZ/Bukavu a repris ses bonnes habitudes dans l'envoi comme dans la réception des courriers. En effet, la perception principale des postes de Bukavu s'organise chaque mardi et vendredi pour la fermeture du courrier en régime interne et internationale. Notamment du courrier à destination et en provenance de l'Europe et du reste du monde : Amérique, Asie, Océanie et Afrique. Ce courrier est déposé et retiré simultanément chaque mardi et vendredi à 10 heures au bureau des postes de Cyangugu au Rwanda (et de Bujumbura au Burundi). Ceci pour éviter du retard dans l'acheminement.

Mais avant d'atteindre Cyangugu, le véhicule de la poste fait escale à la Sominki pour le dépôt et le retrait du courrier à destination ou en provenance de Kamituga, Mwenga et Kalima. L'ONPTZ, pour ses nombreux clients habitant les zones de Kadutu et Bagira, vient de mettre à leur disposition chaque mardi et vendredi un véhicule pour le dépôt et le retrait du courrier à Bukavu II (Kadutu) et Bagira. Il en est de même pour Bukavu III (Feu-Rouge). A 14 heures, il y a fermeture générale du courrier de l'intérieur du pays que la poste dépose chaque mardi et vendredi au port de la SNCZ ou à Scibe-Airift selon le cas.

Six jeunes Américains chez les "Rotariens"

La communauté du Rotary club de Bukavu était en liesse le 4 juin 1993 lorsqu'elle avait organisé, en grande pompe, un dîner d'amitié pour recevoir 6 jeunes Américains venus d'Orlando en Floride aux USA. En effet, après un fructueux séjour de Mlle Jeanne Omari du Groupe Chibi aux Etats-Unis, le club du district 9150 devait à son tour réserver un accueil des plus chaleureux à ces jeunes dans le cadre du "Groupe d'échange". Le cadre du restaurant "Le Bodega" s'y prêtait bien.

M. Haguma, président du Rotary club de Bukavu qui, à cette occasion a offert des cadeaux souvenirs aux hôtes américains, leur a souhaité la bienvenue et a profité de la circonstance pour évoquer quelques réalisations de son club : échange des

"jeunes gens" par le voyage en avril 1993 de Mlle Omari, reboisement de quelques sites de la ville, notamment à la Place Mulamba, le co-financement d'une banque de sang.

Pour les jeunes Américains dont un journaliste et quelques enseignants et hommes d'affaires, la visite du Zaïre est une grande découverte. Ils ont mis à profit leur séjour pour visiter les gorilles du parc de Kahuzi Biega, visiter une plantation de quinquina de la Pharmakina, le village SOS et effectuer une croisière sur le lac Kivu sans oublier des dîners chez le membre Gebbels et chez Mlle Omari.

Ce séjour fut donc un point d'honneur pour le Rotary club de Bukavu dont les activités reprennent activement à la grande satisfaction de ses membres.